



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 24 mars 2020

## *Coronavirus : point de situation au 24 mars Suspension des marchés, adaptation de l'ouverture du Centre santé jeunes, modification des horaires de La Poste, encadrement plus strict des sorties autorisées, rappel du couvre-feu et des dispositifs de solidarité*

La Ville de Valence vous informe des nouvelles mesures mises en œuvre sur son territoire à ce jour, mesures liées aux décisions du gouvernement et toujours susceptibles d'évoluer dans les heures et les jours qui viennent.

Un triple objectif :

1. protéger les habitants, notamment les plus vulnérables,
2. freiner la propagation du virus,
3. assurer la continuité du service public (santé et sécurité en priorité).

Pour retrouver l'ensemble des mesures mises en œuvre en cette période, rendez-vous sur [valence.fr](http://valence.fr).

### **Les marchés de Valence suspendus par décret du Premier ministre**

Hier soir, le gouvernement a annoncé sa décision d'interdire les marchés ouverts mais de permettre aux préfets, sur avis des maires, de déroger à cette interdiction sous conditions, par exemple dans les petites communes où le marché est le seul accès à des produits frais.

A Valence, les marchés sont tous suspendus par décret du premier ministre.

La Ville ne bénéficie d'aucune dérogation préfectorale puisque les Valentinois peuvent toujours s'approvisionner même sans marchés alimentaires (primeurs, bouchers, poissonniers, boutiques diverses d'alimentation, supérettes, grande distribution...)

Le marché des producteurs de ce soir sous la Halle Saint-Jean n'aura donc pas lieu.

Une réflexion est en cours pour permettre aux Valentinois de s'approvisionner auprès des producteurs locaux.

### **Le Centre Santé Jeunes et le Point Relais Oxygène exceptionnellement fermés demain**

Le centre santé jeunes, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, est fermé demain.

Il rouvrira ses portes dès ce jeudi 26 mars à une nouvelle adresse : pôle Santé de la ville, 4 rue du clos gaillard à Valence, aux horaires suivants uniquement sur RDV :

- Lundi : accueil téléphonique uniquement, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Jeudi : de 8h30 à 17h
- Vendredi : de 8h30 à 16h

CONTACT PRESSE : Émilie Gay  
04 75 79 20 19 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

La psychologue du point relais oxygène réalise des entretiens téléphoniques à destination des jeunes de 16 à 25 ans, des parents de jeunes ou des professionnels en lien avec les jeunes, uniquement sur RDV au 04 75 42 05 54 (laisser un message sur le répondeur avec les coordonnées à rappeler).

## Les horaires d'ouverture de La Poste adaptés

Jusqu'au 4 avril au moins, seuls les bureaux de Poste d'Herriot, Championnet et Victor Hugo seront ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h. Les autres bureaux seront fermés.

## L'exercice physique limité à une fois par jour, 1h au plus et à 1 km maximum

Sur décision gouvernementale, les sorties dans le cadre d'un exercice physique, pour prendre l'air ou pour promener son chien sont autorisées de façon individuelle, une seule fois par jour, une heure maximum et dans un périmètre d'un kilomètre autour de chez soi.

Si la pratique du vélo en tant que loisir est interdite, son utilisation pour faire un achat de première nécessité, par exemple, est autorisée : c'est le motif du déplacement, sa finalité, qui compte (et non le moyen).

## Les sorties pour motif de santé davantage encadrées

Dès aujourd'hui, seuls sont autorisés « les soins urgents ou qui répondent à la convocation d'un médecin » a annoncé le premier ministre hier soir. Par exemple, se rendre aux urgences ou à un soin programmé, tel qu'une dialyse, est autorisé.

### CORONAVIRUS

MESURES ANNONCÉES LE 16 MARS,  
RENFORCÉES LE 23 MARS

Les déplacements doivent être réduits au strict minimum

## RESTEZ CHEZ VOUS



Depuis le mardi 17 mars, restriction  
ferme des déplacements pour 15 jours.

Depuis le **mardi 17 mars**, sont autorisés, les déplacements :

- domicile - travail,
- pour faire ses courses,
- pour se soigner,
- des parents qui doivent récupérer leurs enfants,
- pour aider une personne dépendante,
- pour prendre l'air, **1h maximum**, pas plus d'**1 fois par jour**, dans un rayon d'**1 km** autour de son domicile, à effectuer **seul**.



### POUR TOUT DÉPLACEMENT

Obligation d'avoir sur soi :



une **déclaration sur l'honneur** (modèle à télécharger en ligne ou rédigée à la main) justifiant le déplacement.



la nouvelle version de l'**attestation employeur**



et votre **carte professionnelle**, si vous en possédez une.

### CONTRÔLES

**100 000 policiers et gendarmes mobilisés**

pour mener des **contrôles** :

- fixes et mobiles,
- sur les axes routiers principaux et secondaires,
- des piétons aussi.



Tout déplacement non justifié vous expose à une amende de **135€** (amende majorée: **375€**).



En cas de **récidive** dans les 15 jours: **1500€**.

**4 violations** des mesures dans les 30 jours:  
**3750€ d'amende et 6 mois de prison.**

\*modèle téléchargeable dès mardi sur le site du ministère de l'Intérieur.

VISACTU

CONTACT PRESSE : *Émilie Gay*  
04 75 79 20 19 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

valence.fr

valence



## **Rappel : le couvre-feu de 21h à 6h, actif au moins jusqu'au 31 mars**

Depuis samedi dernier, un couvre-feu a été instauré à Valence de 21h à 6h, jusqu'au 31 mars au moins. Tout contrevenant à cette règle s'expose à une amende.

Il est à noter que cette mesure ne s'applique pas aux personnes intervenant dans le cadre de missions de service public, y compris à titre bénévole, ou dans le cadre de réquisitions, d'assistance à des individus nécessitant des soins, d'approvisionnement des commerces ou pour les déplacements liés à l'activité professionnelle – sur justificatif – ainsi qu'aux personnes dont les déplacements sont liés à des nécessités impérieuses familiales ou médicales.

## **Rappel : Valence est solidaire !**

Soucieuse d'être présente pour les plus isolés et les plus fragiles et consciente que de nombreux Valentinois sont prêts à apporter leur aide, la Ville a mis en place sur son site [une plateforme solidaire](#) qui permet la mise en relation des besoins et des ressources de chacun. Depuis ce vendredi, elle compte plus de 150 volontaires.

De plus, pour recenser les besoins des personnes isolées et/ou fragiles, l'automate d'appel de la Ville a été activé. Dans ce cadre, 24 000 foyers valentinois vont être contactés dès la fin d'après-midi.

Le Maire de Valence lui-même rappellera les consignes et proposera une aide aux personnes isolées et/ou vulnérables. En cas de besoin, ces personnes (et uniquement celles-là) sont invitées à joindre la Ville :

- par téléphone au numéro vert au 0800 26 00 00 de 9h à 12h et de 14h à 17h en semaine et de 9h à 12h le samedi,
- par mail à [valence.solidaire@mairie-valence.fr](mailto:valence.solidaire@mairie-valence.fr),
- en remplissant le formulaire disponible sur la plateforme [Valence solidaire](#).

Enfin, pour pallier au manque cruel de matériel médical, notamment des professionnels exerçant en milieu libéral, le Maire de Valence et Président de Valence Romans Agglo lance un appel à toutes les entreprises du territoire, ainsi qu'à tous les réseaux d'entreprises : « par un don de matériel de protection, chaque entreprise peut soutenir concrètement les personnels de santé et participer directement à la lutte contre le virus ».

Cet appel s'adresse aux entreprises qui produisent du matériel de protection, aux entreprises qui travaillent habituellement sous atmosphère contrôlée et ont dû suspendre leur activité en raison de la crise sanitaire ou encore aux entreprises qui ont fait l'acquisition préventive de masques de protection FFP2, lors de l'épidémie de virus H1N1, et qui ne les ont pas utilisés. Les entreprises du territoire sont invitées à faire un état du matériel dont elles pourraient faire don par mail à [dons@valenceromansagglo.fr](mailto:dons@valenceromansagglo.fr).

Tous les types d'équipements sont acceptés : masques FFP2, masques chirurgicaux, masques enfants, blouses imperméables, charlottes, lunettes de protection, sur chaussures, filtres machine, filtres patients, gants ou encore solutions hydro-alcooliques.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay  
04 75 79 20 19 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)